

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1458

19 juin 2013

SOMMAIRE

Alqarra Holding S.à r.l.	69954	Media Translations S.à r.l.	69945
Anglo Quellaveco	69977	Metal Finance S.A.	69938
APN Property Holdings (No. 5) S.à r.l. ...	69977	Metro International S.A.	69972
Argent S.A.	69976	MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.	69975
Asia Wood Furnitures S.A.	69976	MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.	69976
BGL BNP Paribas	69984	MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.	69976
B.O. Concept S.à r.l.	69954	Miclo S. à r.l.	69938
B.O. Concept S.à r.l.	69953	Nepenthe Insurance Advisory Services s. à r.l.	69984
Chemring Luxembourg Finance	69956	QGold S.à r.l.	69981
Chemring Luxembourg Holding	69955	Ravara S.A.	69982
CI Cerveza S.à r.l.	69945	RBB S.A.	69983
Cidoval S.à r.l.	69957	Regatta S.A.	69973
DAF Luxco S.à r.l.	69954	Résidence Angelsberg S.à r.l.	69982
Dalcom S.A.	69957	Resource Shipping & Shipmanagement S.A.	69979
Dematic Group S.à r.l.	69955	Sanichel S.A.	69979
Dematic Holding S.à.r.l.	69956	Sayo Holding S.à r.l.	69980
DuPont Teijin Films Luxembourg S.A. ...	69977	SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS	69981
Eastbridge S.à r.l.	69977	SEB Orion 16 - SICAV - FIS	69981
Ethico Plus Managers S.à r.l.	69978	Ships & Ferries International S.A.	69980
FIA Swiss Funding Limited	69938	Sodarex International S.A.	69984
Gastro (Lux) S.A.	69978	Sotreca	69980
Global Technologies and Investments S.A.	69942	Sphynx 1 S.à r.l.	69979
"International Buildings Trade S.A."	69984	Staminvest S.A.	69983
Lucarnon S.A.	69953	Star SDL Holdings S.à r.l.	69978
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	69942	Star Trade	69983
Lux Prime Pension - Sepcav	69972	Stena Carron Lux 1 S.à r.l.	69957
LUX-TDM	69953	Stena Carron Lux 3 S.à r.l.	69979
Marques Confort S.A.	69942		
Martin Spaarne S.à r.l.	69945		

Miclo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 9, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 132.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050762/9.

(130061785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Metal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 12.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050760/9.

(130062385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

FIA Swiss Funding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège de direction effectif: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 124.289.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of April.

Before Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“FIA Holdings S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124275 (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mrs. Khadidjatou Amidou, jurist, with professional address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after being signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the shares representing the total share capital of “FIA Swiss Funding Limited”, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies of England and Wales with registration number 06008984, with effective place of management and control as well as central administration at 4 Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered in Luxembourg as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124289, established in Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, Civil law notary, residing in Luxembourg, on January 31st, 2007 published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 640, dated April 18th, 2007, page 30697, which articles of association have been several times amended and lastly amended through a deed of Maître Joseph Elvinger, Civil law notary, residing in Luxembourg, on April 2nd, 2009 published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 956, dated May 7th, 2009, page 45884 (the “Company”);

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the “Agenda”):

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of liquidators;
3. Determination of the powers of the liquidators;
4. Determination of the remuneration of the liquidators;
5. Discharge to the directors and to the independent auditor of the Company;
6. Distribution of the Net Wealth Tax reserve of the Company to the sole shareholder of the Company; and
7. Miscellaneous.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions.

First resolution

AS A SPECIAL RESOLUTION, it is resolved, to pronounce the voluntary dissolution and the voluntary liquidation (voluntary winding-up) of the Company (the “Liquidation”).

Second resolution

AS A SPECIAL RESOLUTION, it is resolved to appoint as liquidators of the Company (the “Liquidators”):

(i) Mr. Sean Croston, Insolvency Practitioner and Chartered Accountant, born on June, 8th 1965 at Leigh, United-Kingdom with professional address at No. 1 Dorset Street, Southampton, Hampshire, SO15 2DP, United-Kingdom; and

(ii) Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, born on June, 20th 1978 in Yildizeli, Turkey, with professional address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

AS A SPECIAL RESOLUTION it is resolved:

(i) to grant to the Liquidators individual power to perform the Liquidation operations and to represent the Company within the framework of the Liquidation operations;

(ii) to authorize the Liquidators to value the whole or the part of the Company’s non-cash assets for the purpose of a distribution in specie and that they distribute such assets accordingly;

(iii) to authorize the Liquidators to, pursuant to section 165 of the UK Insolvency Act 1986, exercise such powers specified in Part 1 of Schedule 4 of the said Act as may be necessary for the purpose of the Liquidation;

(iv) to fully empower the Liquidators as provided for in articles 144 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “Law”);

(v) to authorize the Liquidators to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the Sole Shareholder in kind or in cash at any time during the Liquidation proceedings;

(vi) to authorize the Liquidators to accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the Sole Shareholder;

(vii) to authorize the Liquidators to withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;

(viii) to authorize the Liquidators to exempt the liquidators from drawing up an inventory and to authorize them to refer to the books of the Company; and

(ix) to authorize the Liquidators to freely delegate, under their own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of their powers.

Fourth resolution

AS AN ORDINARY RESOLUTION it is resolved that:

(i) the remuneration of Mr. Sean Croston, pre-qualified, for the accomplishment of his mandate as liquidator be fixed by reference to Grant Thornton UK LLP’s time costs and that such liquidator be authorized to be paid and to draw such remuneration at such intervals as he may determine and be paid any expenses properly incurred in relation to the Liquidation; and

(ii) the remuneration of Mr. Faruk Durusu, pre-qualified, for the accomplishment of his mandate as liquidator be fixed by reference to Weidema van Tol’s time costs and that such liquidator be authorized to be paid and to draw such remuneration at such intervals as he may determine and be paid any expenses properly incurred in relation to the Liquidation.

Fifth resolution

AS AN ORDINARY RESOLUTION it is resolved to give full discharge, up to this date, to each individual director of the Company and to the independent external auditor of the Company for the accomplishment of their duties unless if the Company’s Liquidation lets appear wilful faults in the execution of such duties.

Sixth resolution

AS AN ORDINARY RESOLUTION it is resolved to distribute (with the express consent of the Liquidators) the whole amount of the Net Wealth Tax reserve of the Company (as shown on the balance sheet of the Company as at 18 April 2013 attached as Annex 1) to the Sole Shareholder which Sole Shareholder hereby formally undertakes to include this amount in its Net Wealth Tax reserve.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Sole Shareholder or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,650.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit avril,

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«FIA Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.275 (l'«Associée Unique»).

Ici représentée par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, résidant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée actuelle unique détenant l'ensemble des parts sociales représentant l'entière du capital social de la société «FIA Swiss Funding Limited», une société à responsabilité limitée constituée suivant le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 2 King Edward Street, Londres EC1A 1HQ, Grande-Bretagne, inscrite auprès de la "Companies House of England and Wales" sous le numéro 06008984, ayant son siège de direction effective et son principal lieu de direction et de contrôle ainsi que son administration centrale au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.289, établie au Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, le 31 janvier 2007, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 640, daté du 18 avril 2007, page 30697, dont les statuts ont depuis lors été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié passé par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 avril 2009, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 956, daté du 7 mai 2009, page 45884 (la "Société");

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant (the «Agenda»):

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation des liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs;
4. Détermination de la rémunération des liquidateurs;
5. Décharge aux gérants de la Société et au réviseur d'entreprises agréé de la Société;
6. Distribution de la réserve de la Société allouée à l'Impôt sur la Fortune à l'Associée Unique; et
7. Divers.

(iii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iv) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

EN TANT QUE RÉOLUTION SPECIALE, il est décidé de prononcer la dissolution et la liquidation volontaire de la Société (la «Liquidation»).

Deuxième résolution

EN TANT QUE RÉOLUTION SPECIALE, il est décidé de désigner en qualité de liquidateurs de la Société (les «Liquidateurs»).

(i) Monsieur Sean Croston, liquidateur et expert-comptable, né le 8 juin 1965 à Leigh, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement à No. 1 Dorset Street, Southampton, Hampshire, SO15 2DP (Grande-Bretagne); et

(ii) Monsieur Faruk Durusu, avocat à la Cour, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, demeurant professionnellement à 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

EN TANT QUE RÉOLUTION ORDINAIRE, il est décidé:

- (i) de donner un pouvoir individuel aux Liquidateurs aux fins d'accomplir les opérations de Liquidation et aux fins de représenter la Société dans le cadre des opérations de Liquidation;
- (ii) d'autoriser les Liquidateurs à évaluer l'ensemble ou la partie des actifs non liquides de la Société en vue de leur distribution en nature et de distribuer lesdits actifs;
- (iii) d'autoriser les Liquidateurs à, conformément à la section 165 de la loi anglaise relative aux insolvabilités de 1986 et pour autant que de besoin, exercer les pouvoirs tels que prévus dans la Partie 1, Annexe 4 de la dite loi;
- (iv) de conférer aux Liquidateurs les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);
- (v) d'autoriser les Liquidateurs à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associée Unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de Liquidation;
- (vi) d'autoriser les Liquidateurs à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'Associé Unique;
- (vii) d'autoriser les Liquidateurs à renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;
- (viii) d'exonérer les Liquidateurs de dresser un inventaire et de les autoriser à se référer aux livres de la Société; et
- (ix) d'autoriser les Liquidateurs à librement déléguer, sous leur propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de leurs pouvoirs.

Quatrième résolution

EN TANT QUE RÉOLUTION ORDINAIRE, il est décidé que:

- (i) la rémunération de M. Sean Croston, pré-qualifié, pour l'accomplissement de son mandat en tant que liquidateur soit fixée par référence au tarif horaire de Grant Thornton UK LLP et que ce liquidateur soit autorisé à être payé et à retirer sa rémunération à intervalles déterminés par lui et qu'il soit remboursé de tous frais exposés en relation avec la Liquidation;
- (ii) la rémunération de M. Faruk Durusu, pré-qualifié, pour l'accomplissement de son mandat en tant que liquidateur soit fixé par référence au tarif horaire de Weidema van Tol et que ce liquidateur soit autorisé à être payé et à retirer sa rémunération à intervalles déterminés par lui et qu'il soit remboursé de tous frais exposés en relation avec la Liquidation;

Cinquième résolution

EN TANT QUE RÉOLUTION ORDINAIRE il est décidé de donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, individuellement à chaque gérant de la Société ainsi qu'au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'accomplissement de son mandat, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des fautes intentionnelles commises au cours de ce mandat.

Sixième résolution

EN TANT QUE RÉOLUTION ORDINAIRE il est décidé de distribuer (avec le consentement exprès des Liquidateurs) le montant total de la réserve de la Société allouée à l'Impôt Sur la Fortune (tel qu'il apparaît dans le bilan de la Société au 18 avril 2013, joint en tant qu'Annexe 1) à l'Associée Unique, laquelle Associée Unique s'engage formellement par la présente à inclure ce montant dans sa propre réserve allouée à l'Impôt Sur la Fortune.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associée Unique ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. AMIDOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 avril 2013. Relation: MER/2013/848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013053350/198.

(130065085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 8.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050727/9.

(130061766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Marques Confort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 87.715.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050749/10.

(130062355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Global Technologies and Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 175.300.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second day of March.

Before Us Me Marc LOESCH, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of GLOBAL TECHNOLOGIES AND INVESTMENTS S.A. a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B under number 175.300, incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, on 14 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 9.00 a.m. under the chairmanship of Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Géraldine RODRIGUES, master en finance et fiscalité internationales, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, after having been signed by the present shareholders or by the proxies of the represented shareholders, by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authorities.

The proxies given by the represented shareholders, after having been signed ne varietur by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

II.- The attendance list shows that the whole share capital of the company is present or represented at the present extraordinary shareholders meeting.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Increase of capital in the amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) to raise it from EUR 200,000 (two hundred thousand euro) to EUR 300,000 (three hundred thousand euro) by creation and issue of 1,000 (one thousand) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, entirely subscribed by the existing shareholders, proportionally to their shareholding in the company.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of the article 5 of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

English version:

" **Art. 5.** The capital of the company is fixed at EUR 300,000 (three hundred thousand euro) represented by 3,000 (three thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each."

French version:

« **Art. 5.** Le capital de la société est fixé à EUR 300.000 (trois cent mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to increase the capital in the amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) to raise it from EUR 200,000 (two hundred thousand euro) to EUR 300,000 (three hundred thousand euro) by the creation and issuance of 1,000 (one thousand) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the existing shareholders, represented by Mr Pierre LENTZ, prenamed, by virtue of a proxies given under private seal, declare to subscribe, each in proportion to its participation in the capital, to the 1,000 (one thousand) newly issued shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each and to fully pay them up in cash, so that the amount of EUR 100,000 (one hundred euro) is as of today at the free disposal of the company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting decides to amend the 1st paragraph of the article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 5.** The capital of the company is fixed at EUR 300,000 (three hundred thousand euro) represented by 3,000 (three thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon adjourned at 9.15 a.m.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,600 (one thousand six hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GLOBAL TECHNOLOGIES AND INVESTMENTS S.A., une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 175.300, constituée en date du 14 janvier 2013 en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 9 heures sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, master en finance et fiscalité internationales, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront aussi annexée au présent acte.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 100.000 (cent mille euros) en vue de le porter de EUR 200.000 (deux cent mille euros) à EUR 300.000 (trois cent mille euros) par la création et l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, émises au pair, par versement en numéraire, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions émises existantes, entièrement souscrites et libérées par les actionnaires existants, proportionnellement à leur participation dans la société.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The capital of the company is fixed at EUR 300,000 (three hundred thousand Euros) represented by 3,000 (three thousand) shares with a nominale value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

Version française:

« **Art. 5.** Le capital de la société est fixé à EUR 300.000 (trois cent mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 100.000 (cent mille euros) en vue de le porter de EUR 200.000 (deux cent mille euros) à EUR 300.000 (trois cent mille euros) par la création et l'émission de 1.000 (mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, émises au pair, par versement en numéraire, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes, les actionnaires existants, ici représentés par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé, en vertu de procurations données sous seing privé, qui déclarent souscrire, chacun au prorata de sa participation dans le capital social, aux 1.000 (mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et les libérer entièrement moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, lequel se lira dorénavant de la manière suivante:

« **Art. 5.** Le capital de la société est fixé à EUR 300.000 (trois cent mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée à 9.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.600 (mille six cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, S. Boulard, G. Rodrigues, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 mars 2013. REM/2013/525. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054054/143.

(130066619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Martin Spaarne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 82.425.

Les comptes annuels au 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050752/9.

(130061911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Media Translations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 105.660.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050755/9.

(130061838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

CI Cerveza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.833.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of April.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CIH INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated April 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Name - Corporate Objectives - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity ("Luxembourg Law"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "1915 Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 5, 7 and 12 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

The Company will exist under the corporate name of "CI CERVEZA S.a r.l."

Art. 2. Corporate Objectives. The objects of the Company are:

2.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

2.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

2.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the board of managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

2.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

2.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

2.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this article 2.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

2.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

2.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the board of managers of the Company thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

2.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 2 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

2.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the board of managers of the Company incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

2.11 The Company's object may also include (i) the development, the creation and the acquisition, including by way of contribution, of technology consisting of any patent, industrial and commercial trademark, copyright, design model and know-how, under whatsoever form and (ii) the registration, the management and the exploitation of the above mentioned by way of use, grant of use, sale, transfer, exchange or otherwise;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital. The share capital is fixed at USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollars) represented by 500 (five hundred) shares of USD 50.- (fifty US Dollars) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the 1915 Law.

Management

Art. 8. Board of Managers. The Company is managed by a board composed of at least 4 (four) managers ("conseil de gérance"), composed of at least 2 (two) managers of category "A" and at least 2 (two) managers of category "B".

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 9. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 9 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company will be validly committed, in all circumstances, by the joint signature of one manager of category "A" and one manager of category "B".

The board of managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 11. Liability of the Managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 12. Shareholders Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the 1915 Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 13. Financial Year. The Company's financial year begins on the 1st of March and ends on the last day of February of each year.

Art. 14. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The shareholders upon recommendation of the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the Company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available free reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 16. Winding-up, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s).

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 28th of February 2014.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been subscribed by CIH INTERNATIONAL S.a r.l..

All the 500 (five hundred) shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Category "A":

Manfred Schneider, Managing Director, born in Rocourt, Belgium on April 3, 1971 and residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Erik Jean P. Adam, Managing Director, born in Coventry, United Kingdom on May 28, 1975 and residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Category "B":

Perry R. Humphrey, Managing Director, born in Chardon, Ohio on May 14, 1957 and residing at 207 High Point Drive, Bldg.100, Victor, New York 14564.

David E. Klein, Managing Director, born in Batavia, New York on October 21, 1963 and residing at 207 High Point Drive, Bldg.100, Victor, New York 14564.

In accordance with article 9 of the articles of association, the Company shall be bound towards third parties, by the joint signature of one manager of category "A" and one manager of category "B".

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CIH INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, en date de avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après "la Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Loi Luxembourgeoise") et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 5, 7 et 12, les règles exceptionnelles s'appliquant aux sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles.

La Société a comme dénomination "CI CERVEZA S.à r.l."

Art. 2. Objet Social. Les objet sociaux de la Société sont les suivants:

2.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;

2.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

2.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le conseil de gérance, et de prêter des fonds et d'accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

2.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent tel que le conseil de gérance le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

2.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation et encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

2.6 de conclure une garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte), et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 2.6, une "garantie" comprend

toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou autrement d'être tenu responsable de toute dette ou obligations financières auxquelles une autre personne est tenue;

2.7 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

2.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le conseil de gérance, y compris des parts sociales/actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou en partie) les mêmes objets sociaux que ceux de la Société; détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

2.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 2 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

2.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le conseil de gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

2.11 L'objet social de la Société peut également inclure (i) le développement, la création et l'acquisition, y compris par voie d'apport, de technologie consistant en tout brevet, marque de fabrique ou commerciale, droit d'auteur, modèle et savoir-faire, sous quelque forme que ce soit et (ii) l'enregistrement, la gestion et l'exploitation des technologies précitées par voie d'utilisation, l'octroi du droit d'utilisation, vente, transfert, échange ou autrement;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à 25.000,- Dollars Américains (vingt-cinq mille Dollars Américains) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- Dollars Américains (cinquante Dollars Américains) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi de 1915.

Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins 4 (quatre) gérants et dont au moins 2 (deux) gérants sont de catégorie A et au moins 2 (deux) gérants sont de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 9 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société sera valablement engagée, en toute circonstance, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie "A" et d'un gérant de catégorie "B".

Le conseil de gérance est autorisé à déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et déterminera les pouvoirs et responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions relatives à la représentation.

Art. 10. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité simple. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors de la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 11. Responsabilité des Gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 12. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote correspondant au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. Exercice Social. L'exercice social commence chaque année le 1^{er} mars et se termine le dernier jour du mois de février.

Art. 14. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Les associés sur recommandation du conseil de gérance peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur la base de résultats sociaux intérimaires (bilan, et les comptes de profits et pertes) montrant que la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution.

Le montant à distribuer par voie de distribution intérimaire ne peut pas excéder les bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social précédant la distribution (sous réserve que les comptes annuels concernant cette année aient été approuvés), augmentés des bénéfices reportés et des montants provenant des réserves distribuables, et diminués des pertes reportées et des montants allouées à la réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des associé(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 28 février 2014.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CIH INTERNATIONAL S.à r.l.

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 25.000,- Dollars Américains (vingt-cinq mille Dollars Américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- De catégorie "A"

Manfred Schneider, Managing Director, né à Rocourt, Belgique le 3 avril 1971 et résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Erik Jean P. Adam, Managing Director, né à Coventry, Royaume-Uni le 28 mai 1975 et résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- De catégorie "B"

Perry R. Humphrey, Managing Director, né à Chardon, Ohio le 14 mai 1957 et résidant au 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

David E. Klein, Managing Director, né à Batavia, New York le 21 octobre 1963 et résidant au 207 High Point Drive, Bldg. 100, Victor, New York 14564.

Conformément à l'article 9 des statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie "A" et d'un gérant de catégorie "B".

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17727. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053928/414.

(130066449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Lucarnon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.159.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050724/9.

(130062443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

LUX-TDM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 144.643.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050725/10.

(130062047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

B.O. Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 1, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 173.330.

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) Monsieur Stéphane Luis OSORIO, chef d'entreprise, demeurant à L-7681 Waldbillig, 3A, rue des Fleurs,
- 2) Monsieur Laurent BERNA, chargé d'affaires, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 177, rue Jacques Prévert.

Monsieur Osorio et Monsieur Berna sont ici représentés par Monsieur Louis Felicetti, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, sur base de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 16 avril 2013, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée B.O. CONCEPT S. à r. l., ayant son siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, constituée suivant acte notarié du 30 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 185 du 25 janvier 2013.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Lesdits comparants se sont ensuite réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils déclarent avoir été régulièrement convoqués et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-1461 Luxembourg, 1, rue d'Eich et de modifier l'article 5, première phrase, des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg".

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. FELICETTI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 avril 2013. Relation: REM/2013/659. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 avril 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013055197/35.

(130067194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

B.O. Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 173.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 avril 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013055198/12.

(130067195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Alqarra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.830.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013055220/10.

(130068446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

DAF Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 335.833,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.347.

EXTRAIT

La société a pris note des changements suivants à compter du 1^{er} janvier 2013:

- Le nom de l'associé détenant 230.572 parts sociales a changé suite au remplacement de la société de gestion Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l. par Aberdeen Global Property Multi Manager S.A., ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119541 agissant pour Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds FCP et dont son compartiment de départ Aberdeen Eurozone Property Fund of Funds II FCP a changé son nom en Aberdeen Dynamic European Property Fund of Funds;

- Le nom de l'associé détenant 105.261 parts sociales a changé suite au remplacement de la société de gestion Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l. par Aberdeen Global Property Multi Manager S.A., ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119541 agissant pour Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds FCP et dont son compartiment porte le nom de Aberdeen Eurozone Property Fund of Funds.

Suite à ces changements effectifs à compter du 1^{er} janvier 2013, les deux associés se nomment à présent comme suit:

1. Aberdeen Global Property Multi Manager S.A., ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119541, agissant pour Aberdeen Umbrella Property Funds of Funds et pour son compartiment Aberdeen Dynamic European Property Fund of Funds, détenteur de 230.572 parts sociales; et

2. Aberdeen Global Property Multi Manager S.A., ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119541, agissant pour Aberdeen Umbrella Property Funds of Funds et pour son compartiment Aberdeen Eurozone Property Fund of Funds, détenteur de 105.261 parts sociales.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057068/32.

(130070032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Chemring Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 207.001.923,59.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.588.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 13 mars 2013

Par résolutions signées en date du 13 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de Monsieur Stuart Hellyar de son mandat de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} mai 2013.

2. Nomination de Monsieur Andrew Davies, né le 17 mars 1967 à Oxford, Royaume-Uni, résidant à 1 Beech Close Wootton, Abingdon, OX13 6DQ, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} Mai 2013 et ce, pour une durée illimitée.

Suite à la nomination de Monsieur Andrew Davies, le conseil de gérance de la Société est constituée dorénavant comme suit:

- *Gérants de Catégorie A:*

* Sarah Louise Ellard;

* Latha Shandra Visvendran; et

* Andrew Davies;

- *Gérants de Catégorie B:*

* Georges Dassonville; et

* Didier Galy;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013057020/28.

(130069938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Dematic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.225.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, l'assemblée générale des associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'approuver la démission de Monsieur Glenn FISCHER de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Ulf HENRIKSSON, né le 26 avril 1963 à Kalix, Suède, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 507, Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Rustom JILLA, né le 25 février 1961 à Pune, Inde, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 507, Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Knut MICHELBERGER

- Monsieur Ulf HENRIKSSON

- Monsieur Rustom JILLA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mai 2013.

Dematic Group S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013057063/26.

(130070790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Chemring Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 305.021.733,94.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.586.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 13 mars 2013

Par résolutions signées en date du 13 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de Monsieur Stuart Hellyar de son mandat de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} mai 2013.

2. Nomination de Monsieur Andrew Davies, né le 17 mars 1967 à Oxford, Royaume-Uni, résidant à 1 Beech Close Wootton, Abingdon, OX13 6DQ, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} Mai 2013 et ce, pour une durée illimitée.

Suite à la nomination de Monsieur Andrew Davies, le conseil de gérance de la Société est constituée dorénavant comme suit:

- *Gérants de Catégorie A:*

* Sarah Louise Ellard;

* Latha Shandra Visvendran; et

* Andrew Davies;

- *Gérants de Catégorie B:*

* Georges Dassonville; et

* Didier Galy;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013057019/28.

(130069939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,03.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

Extrait des résolutions circulaires prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 30 avril 2013

En date du 30 avril 2013, l'assemblée générale des associés de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'approuver la démission de Monsieur Glenn FISCHER de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Ulf HENRIKSSON, né le 26 avril 1963 à Kalix, Suède, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 507, Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Rustom JILLA, né le 25 février 1961 à Pune, Inde, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 507, Plymouth Ave NE, Grand Rapids, MI 49505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Knut MICHELBERGER

- Monsieur Ulf HENRIKSSON

- Monsieur Rustom JILLA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mai 2013.

Dematic Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013057064/26.

(130070788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Dalcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.797.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2013.

Pour: DALCOM S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013057069/15.

(130070278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Stena Carron Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.812.

Auszug der Beschlussfassungen des alleinigen Gesellschafters vom 26 April 2013

Der alleinige Gesellschafter hat den Rücktritt von Frau Annika HULT von ihrem Mandat als A Geschäftsführerin der Gesellschaft mit Wirkung zum 25. April 2013 zur Kenntnis genommen.

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, Herrn Carl Fredrik Bertil LANTZ, geboren am 05. April 1961 in Folsie, Schweden, beruflich ansässig in 26B, Boulevard Royal, L-1449 Luxembourg, mit Wirkung zum 26. April 2013 und für einen unbegrenzten Zeitraum zum A Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055739/15.

(130068078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Cidoval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.673.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Orangefield (Luxembourg) S.A.", a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.967;

here represented by Mr Florian Grasso, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the units issued by Cidoval S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 27 February 2013, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.673 (the

"Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the Company's incorporation (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above stated in its capacity as sole member of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The sole member RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of three thousand five hundred euro (EUR 3,500), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) units with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each, to an amount of sixteen thousand euro (EUR 16,000), divided into one million six hundred thousand (1,600,000) units with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, thereby reducing the nominal value of the units to one euro cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The sole member RESOLVED to issue three hundred and fifty thousand (350,000) units so as to raise the total number of units to one million six hundred thousand (1,600,000) units with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general member meeting.

Third resolution

The sole member RESOLVED to accept the subscription of three hundred and fifty thousand (350,000) units of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each by said sole member.

Subscription - Payment

Thereupon intervened the afore-named sole member, hereby represented as stated above, declared to subscribe to the increase in capital.

The capital increase was fully paid up by a contribution of cash in the amount of three thousand five hundred euro (EUR 3,500).

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the contribution's existence was given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole member RESOLVED to convert, with immediate effect, the currency of the Company's share capital, currently amounting to sixteen thousand euro (EUR 16,000), divided into one million six hundred thousand (1,600,000) units with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, from euro into United States Dollars at the exchange rate in force one business day prior to this deed (as published on the official website of the European Central Bank) of one point twenty-seven sixty-eight United States Dollars for one Euro (1.2768 USD/1.00 EUR), resulting in an amount of twenty thousand four hundred and twenty-eight United States Dollars and eighty cents (USD 20,428.80) with an amount of twenty thousand four hundred and twenty-five United States Dollars (USD 20,425) hereby allocated to the share capital of the Company represented by two million forty-two thousand and five hundred (2,042,500) units with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each and an amount of three United States Dollars and eighty cents (USD 3.80) hereby allocated to the share premium reserve of the Company.

Fifth resolution

The sole member RESOLVED fully amend and restate the Articles of Association of the Company which shall forthwith read as follows:

"Chapter I. Organization

Art. 1.1. Form. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the Units hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

Art. 1.2. Name. The Company exists under the name of "Cidoval S.à r.l."

Art. 1.3. Place of Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The sole Manager or the board of Managers, as the case may be, is authorized to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office. Branches or other offices may not be established outside the Grand Duchy of Luxembourg. In the event that, in the view of the sole Manager or the board of Managers, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or

between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances, provided that in no circumstances shall it transfer its registered office to the United Kingdom. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 1.4. Corporate Purpose and Limitation on Activity. The Company is organized for the purpose of engaging in any lawful activity for which a private limited liability company may be organized under the Act, including the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, as well as the administration, development and management of such interests in domestic and foreign entities. The Company is further organized for the purpose of acquiring, holding and disposing of, directly or indirectly, the Production Payment(s) and any purposes and activities necessary, convenient or incidental to the conduct, promotion or attainment of such purpose and it may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing. This includes but is not limited to, investment in, acquisition of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, whether convertible into shares or units or not, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, units, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, units or shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing. The Company may further borrow money in any form.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 1.5. Term. The Company is formed for an unlimited duration unless it is terminated pursuant to Article 10.2.

Art. 1.6. Fiscal year. The financial year of the Company (the "Fiscal Year") on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 1.7. Limitations on Company Powers. Notwithstanding anything contained herein to the contrary, the Company shall not do business in any jurisdiction that would jeopardize the limitation on liability afforded to the Members under the Act.

Chapter II. Capital

Art. 2.1. Corporate Capital. The subscribed corporate capital of the Company is set at twenty thousand four hundred and twenty-five United States Dollars (USD 20,425) hereby allocated to the share capital of the Company represented by two million forty-two thousand and five hundred (2,042,500) units with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each.

Members shall make Capital Contributions to the Company, either in kind or in cash in exchange for interest in the Company. Such Capital Contributions shall be documented by way of public deeds (actes authentiques) enacted in front of a Luxembourg civil law notary and reflected in the register of Units of the Company.

Each Member's interest in the Company, including such Member's interest, if any, in the capital, income, gains, losses, deductions and expenses of the Company and the right to vote, if any, on certain Company matters as provided in this Agreement, shall be represented by units of limited liability company interests (each, a "Unit"). The Units shall be in registered form. The ownership by a Member of Units shall entitle such Member to allocations of profits and losses and other items and distributions of cash and other property as set forth in Articles 4.1., 5.1., 5.2. and 10.2.

In addition to the corporate capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any Unit in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Units which the Company may redeem from its Members, to offset any net realized losses, to make distributions to the Members or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may redeem its own Units in accordance with the provisions of the Act.

Art. 2.2. Amendment of the capital; Additional Capital Contributions; New Members. The Company's corporate capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole Member or, as the case may be, the general meeting of Members, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

If some Member(s) decide(s) to make some additional capital contribution(s), either in cash or in kind (each an "Additional Capital Contribution"), the correlative pro-rata share of that/those Member(s) in the Units representing its/their share in the corporate capital of the Company (the "Percentage Interest(s)") shall be adjusted so as to reflect such Additional Capital Contribution, based on the number of Units of the Member(s) immediately after such Additional Capital Contribution(s) is/are made. If an adjustment is made pursuant to this Article, the books and records of the Company shall be amended accordingly.

No new Member shall be admitted to the Company if the Company would or may, in the sole determination of the Manager, or the board of Managers, as the case may be, have in the aggregate more than forty (40) members.

Chapter III. Membership interests and Register of units

Art. 3.1. Membership Interests. A Member's "Membership Interest" shall mean the entire ownership interest of such Member in the Company, including any and all rights, powers and benefits accorded a Member under the Act and these Articles and the duties and obligations of such Member hereunder, as represented by the Units held by such Member. The Percentage Interest of each Member used in computing certain allocations and distributions to such Members pursuant to the terms of these Articles shall be as set forth in the register of Units of the Company kept at the registered office, as adjusted from time to time. In the event of a Transfer or other change in the ownership of Units in accordance with the Act and these Articles, said register of Units shall be adjusted accordingly.

Art. 3.2. Register of Units. A register of Units will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Member. This register shall contain all of the information required by the Act.

Each Member will notify to the Company by registered letter any change of address.

The Company will be entitled to rely on the last address so communicated. Ownership of registered Units will result from the recordings in the said register.

Transfers of Units shall be carried out by record in the register of Units, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorized representatives of them or of the Company.

Members may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of Units which certificate shall be signed by any two Managers or the sole Manager, as the case may be.

Each Unit is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of Units must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant Unit until that common representative has been appointed.

Chapter IV. Allocations

Art. 4.1. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed corporate capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the Members. The sole Member or the general meeting of Members, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the Member(s) as a dividend.

Subject to the conditions determined by law, the single Manager or, the board of Managers, as the case may be, may pay out Distributable Cash by way of an advance payment on dividends.

The single Manager or the board of Managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 4.2. Changes in Percentage Interest. Notwithstanding the foregoing, in the event a Member's Percentage Interest changes during the Fiscal Year for any reason, including the transfer of any interest in the Company or any adjustment of the Member's Percentage Interest hereunder, the allocations under Chapter IV and distributions under Chapter V shall be adjusted as necessary to reflect the varying interests of the Members during such year using an interim closing of the books method as of the date of such change or such other method as is approved by the board of Managers or the single Manager, as the case may be.

Chapter V. Distributions

Art. 5.1. Changes in Percentage Interest. Subject to Chapter 10, the Company shall make distributions to the Members of Distributable Cash on dates determined by the board of Managers or the sole Manager, as the case may be, in proportion to their respective Percentage Interests.

Art. 5.2. Form of Distribution. Except as set forth in any agreement that may be entered into from time to time by the Company, a Member, regardless of the nature of the Member's Capital Contribution, has no right to demand and receive any distribution from the Company in any form other than money.

Chapter VI. Operations and Management

Art. 6.1. Voting Rights and Financial Rights. Except as specifically set forth in these Articles, or as otherwise required by the Act, Members holding Units shall vote together as a single class and such Members shall be entitled to one (1) vote for each Unit held by such Member on all matters to be voted upon by the Members of the Company.

Each Unit entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Members.

If the Company is composed of a single Member, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the Members.

Ownership of a Unit carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single Member or the general meeting of Members.

Art. 6.2. Authority to Manage; Management. The Company is managed by one or several Managers (each a "Manager"). If several Managers have been appointed, they will constitute a board of Managers. The Managers need not to be Members.

Each Manager will be elected by the single Member or by the general meeting of Members holding in the aggregate at least sixty-six and two-thirds percent (66 2/3%) of the outstanding Units of the Company, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Member or by a resolution of the general meeting of Members holding in the aggregate at least sixty-six and two-thirds percent (66 2/3%) of the outstanding Units of the Company.

The sole Member or, as the case may be, the general meeting of Members may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Except as permitted by the Manager or these Articles, no Member shall have any right or authority to take any action on behalf of the Company with respect to third parties.

Art. 6.3. Meetings of the Board of Managers. The board of Managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of Managers may also choose a secretary, who need not be a Manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of Managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of Managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of Managers. In his absence the members of the board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the Managers present or represented at any such meeting.

The board of Managers shall meet upon call by the chairman, or any two Managers, in Luxembourg, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of Managers shall be given to all Managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each Manager present or represented. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the board of Managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another Manager as his proxy. A Manager may not represent more than one of his colleagues.

Any Manager may participate in a meeting of the board of Managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of Managers may deliberate or act validly only if at least a majority of Managers are present or represented at a meeting of the board of Managers, amongst which at least one A and one B Manager if applicable. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the Managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the Managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any Manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman (if any) of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of Managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 6.4. Powers of the Managers. The single Manager or whether the case may be, the board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single Manager or the board of Managers.

Art. 6.5. Representation of the Company; Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company, including one A and one B Manager (if applicable).

The single Manager or the board of Managers, as the case may be, may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Managers or other agents who may act individually or jointly. The single Manager or the board of Managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single Manager or the board of Managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 6.6. Representation of the Company in Proceedings. In all Proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single Manager or its board of Managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 6.7. Liability of the Manager; Indemnification. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Member or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Chapter VII. General meeting of members

If the Company is composed of one single Member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Members. Articles 194 to 196 and 199 of the Act are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several Members, the decisions of the Members are taken in a general meeting of Members or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the Members by registered mail.

In this latter case, the Members are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

The decisions of the single Member or of the general meeting of Members are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the Members and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Chapter VIII. Accounting and Records

Art. 8.1. Books, Records and Bank Accounts. The single Manager or the board of Managers, as the case may be, shall cause to be maintained at the Company's registered office in Luxembourg:

- books of account of the Company (the balance-sheet and the profit and loss account), which shall be maintained in accordance with generally accepted accounting principles in the Grand Duchy of Luxembourg consistently applied; and
- all other records necessary, convenient, or incidental to the business of the Company as provided for herein.

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole Member or, as the case may be, to the general meeting of Members for approval.

Each Member or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of Members.

The Manager or the board of Managers, as the case may be, shall cause to have at least one bank account opened in the Company's own name at a credit institution established in Luxembourg.

Art. 8.2. Tax Returns. The single Manager or the board of Managers, as the case may be, shall perform or cause to be performed an annual review of the books and accounts of the Company as of the end of each Fiscal Year. The Manager shall prepare or cause to be prepared all income and other tax returns of the Company and shall cause the same to be filed in a timely manner (including extensions). In addition, the single Manager or the board of Managers, as the case may be, shall be entitled to take any other action on behalf of the Company required to cause the Company to be in compliance with any applicable governmental regulations.

Art. 8.3. Information Rights. Members shall be entitled to reasonable access, upon reasonable notice, to the books and records of the Company.

Chapter IX. Transfer of units

Art. 9.1. Restrictions. When the Company is composed of a single Member, the single Member may transfer freely its Units. When the Company is composed of several Members, the Units may be transferred freely amongst Members only.

Subject to the above, no Member shall, voluntarily or involuntarily or by operation of law, directly or indirectly, sell, assign, donate, gift, pledge, hypothecate, dispose of, encumber or grant a security interest in, or in any other manner, transfer any Units, in whole or in part, with or without consideration, or any other right or interest therein, or enter into any transaction which results in the economic equivalent of a transfer to any Person, including any derivative transaction that has the effect of changing materially the economic benefits and risks of ownership (each such action, a "Transfer"), except pursuant to a Permitted Transfer.

Any attempt to transfer any Unit which is not in accordance with these Articles shall be null and void and the Company agrees that it shall not cause, permit or give any effect to any Transfer of any Unit to be made on its books and records unless such Transfer is permitted by these Articles and has been made in accordance with the terms hereof.

Each Member agrees that it shall not effect any Transfer of Units unless such Transfer is a Permitted Transfer and is made and evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal in accordance with the Act. Any such Transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with Article 190 of the Act.

Art. 9.2. Permitted Transfers. Notwithstanding anything to the contrary contained herein and subject to Article 9.1 (d), a Member may at any time effect any of the following Transfers of Units (each a "Permitted Transfer", and each transferee of such Member in respect of such Transfer, a "Permitted Transferee"):

- any Transfer (other than a transfer to a Non-Qualified Person) of any or all Units held by a Member to any Affiliate of such Member; provided, that (i) any such Affiliate shall Transfer such Units back to such Member within five (5) days after ceasing to be an Affiliate of such Member and that (ii) such Transfer is approved by the single Member, or by the general meeting of Members representing at least three-quarters of the corporate capital in accordance with the Article 189 of the Act;

- any Transfer by any Member (other than a Transfer to a Non-Qualified Person) who is (or who is an Affiliate of) a lender to the Company or any of its Subsidiaries of any proportional amount of Units in connection with an assignment of all or a portion of the loans and commitments made under any loan agreement that may be entered into from time to time, so long as such Transfer is made only in connection with an assignment of such loans and/or commitments permitted by, and in accordance with, loan agreement that may be entered into from time to time, provided and such Transfer is approved by the single Member, or by the general meeting of Members representing at least three-quarters of the corporate capital in accordance with the Article 189 of the Act;

- provided, that the restrictions contained in this Article 9.2 shall continue to be applicable to the Units after the Permitted Transfer.

The Company shall have the right to require, as a condition to any Permitted Transfer pursuant to Article 9.2(a), receipt of an opinion of counsel, which opinion and counsel shall be reasonably satisfactory to the Company, to the effect that such Transfer is not in violation of any Applicable Law.

Chapter X. Dissolution, Liquidation and Termination

Art. 10.1. Exclusive Clauses. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Members or not, appointed by the single Member or by the general meeting of Members of the Members, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 10.2. Liquidation. The Company shall be dissolved, and liquidated upon the earliest to occur of (it being understood that the following events are the only events that can cause the dissolution and liquidation of the Company):

The written election by all Members so to dissolve, liquidate and terminate the Company;

The sale or other disposition by the Company of all or substantially all of the assets of the Company and its Subsidiaries on a consolidated basis, subject to the written election by all Members.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the Members pro rata their Percentage Interests.

Art. 10.3. Continuation of the Company. Notwithstanding anything to the contrary contained herein, the death, retirement, resignation, expulsion, bankruptcy, dissolution or removal of a Member shall not cause the dissolution of the Company, and the Members are expressly authorized to continue the business of the Company in such event, without any further action on the part of the Members. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single Member or any of the Members does not put the Company into liquidation.

In all cases of dissolution of the Company, the business of the Company shall be continued to the extent necessary to allow an orderly winding up of its affairs, including the liquidation of the assets of the Company pursuant to Article 141 et seq. of the Act, as promptly as practicable thereafter.

Chapter XI. Miscellaneous

Art. 11.1. Matters not provided. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Act.

Art. 11.2. Definitions. "Affiliate" shall mean, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under direct or indirect common control with, such Person. For the purposes of this definition, "control" (including, with correlative meanings, the terms "controlling", "controlled by" and "under common control with"), as used with respect to any Person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management or policies of such Person, whether through ownership of voting securities, by agreement or otherwise.

"Applicable Law" shall mean, with respect to any Person, all provisions of laws, statutes, ordinances, codes, rules, regulations, permits or certificates of any Governmental Authority applicable to such Person or any of its assets or property, and all judgments, injunctions, orders and decrees of any Governmental Authorities in proceedings or actions in which such Person is a party or by which any of its assets or properties are bound.

"Capital Contribution" shall mean an amount of cash and the fair market value (as determined in good-faith by the Manager, or the board of Managers, as the case may be) of property contributed to the capital of the Company by a Member, including any Additional Capital Contributions of such Member.

"Conversion" shall mean a substitution of the Company or change in the legal status of the Company (including by merger, organization, liquidation, transfer of Units or assets of the Company or any Subsidiary of the Company, or by any other shall mean permissible under Applicable Law).

"Distributable Cash" shall mean the excess of the sum of cash receipts of all kinds of the Company over the sum of cash disbursements for the expenses of the Company (or amounts reserved against liabilities (contingent or otherwise) of the Company or to pay expenses of the Company), all as determined by the Manager, or the board of Managers, as the case may be, in its sole discretion in accordance with the Act.

"Governmental Authority" shall mean any instrumentality, subdivision, court, administrative agency, commission, official or other authority of the United States or the Grand Duchy of Luxembourg or any other country or any state, province, prefect, municipality, locality or other government or political subdivision thereof, or any quasi-governmental or private body exercising any regulatory, taxing, importing or other governmental or quasi-governmental authority.

"Member" shall mean any Person holding Units in the Company and registered as such in the register of Units of the Company.

"Non-Qualified Person" shall mean any Person who is (i) directly or indirectly engaged in any business which the Manager determines in good faith to be competing with any business of the Company or any of its Subsidiaries, (ii) any customer or supplier of the Company or any of its Subsidiaries, (iii) an adverse party in any significant (as determined in good faith by the Manager) legal or arbitration proceeding with the Company or any of its Subsidiaries or (iv) an Affiliate of any Person described in clauses (i) through (iii) above.

"Person" shall mean any individual, corporation, limited partnership, general partnership, limited liability partnership, limited liability company, joint stock company, joint venture, corporation, unincorporated organization, association, company, trust, group or any governmental or political subdivision or any agency, department or instrumentality thereof. "Proceeding" shall mean any legal action, suit, arbitration, alternative dispute resolution mechanism, investigation, administrative hearing or other proceeding, whether civil, criminal, administrative or investigative in nature in any jurisdiction.

"Production Payment(s)" shall mean those certain payment(s) related to specific oil fields to be purchased by the Company from Endeavor Energy UK Limited or its Subsidiaries.

"Subsidiary" shall mean, with respect to any Person, (i) any corporation more than fifty percent (50%) of the stock of any class or classes of which having by the terms thereof ordinary voting power to elect a majority of the directors of such corporation (irrespective of whether or not at the time stock of any class or classes of such corporation shall have or might have voting power by reason of the happening of any contingency) is owned by such Person directly or indirectly through one or more subsidiaries of such Person and (ii) any partnership, association, joint venture, limited liability company or other entity in which such Person directly or indirectly through one or more subsidiaries of such Person has more than a fifty percent (50%) equity interest.

"Units" shall mean the Units granted to the Members."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred and thirty euro (EUR 1,430.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is

worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

«Orangefield (Luxembourg) S.A.», une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.967,

représentée par M. Florian Grasso, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des parts sociales émises par «Cidoval S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.673 (la "Société"). Les statuts d'incorporation de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'associé unique de la Société, a requis le notaire soussigné de documenté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cinq cents euro (EUR 3.500), afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125) chacune, à un montant de seize mille euro (EUR 16.000) divisé en un million six cent mille (1.600.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, réduisant ainsi la valeur nominale des parts sociales à un centime (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales afin d'élever le nombre total de parts sociales à un million six cent mille (1.600.000) avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la souscription de trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune par l'associé unique.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu aux présentes l'associé unique prédésigné, ici représenté comme mentionné ci-dessus, qui a déclaré souscrire à l'augmentation de capital. L'augmentation de capital a été payée en intégralité au moyen d'un apport en numéraire de trois mille cinq cents euro (EUR 3.500).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de convertir, avec effet immédiat, la devise du capital social de la Société, actuellement de seize mille euro (EUR 16.000), divisé en un million six cent mille (1.600.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, de l'euro en dollars américains au cours de change en vigueur le jour ouvrable précédant cet acte (tel que publié sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne) d'un virgule vingt-sept soixante-huit dollar américain pour un euro (1,2768 USD/1,00 EUR), ce qui donne un montant de vingt mille quatre cent vingt-huit dollars et quatre-vingt cents (USD 20.428,80) avec un montant de vingt mille quatre cent vingt-cinq dollars (USD 20.425) alloué par le présent acte au capital social de la Société représenté par deux millions quarante-deux mille cinq cents (2.042.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune et trois dollars et quatre-vingt cents (USD 3,80) alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de modifier et de refondre l'intégralité des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Organisation

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 1.2. Dénomination sociale. La Société existe sous la dénomination "Cidoval S.à r.l."

Art. 1.3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg uniquement.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 1.4. Objet social et limitation d'activité. La Société a pour objet toute activité légale pour laquelle une société à responsabilité peut être constituée selon la Loi, ce qui inclut la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société a par ailleurs constituée aux fins d'acquérir, détenir et disposer, directement ou indirectement, le(s) Paiement(s) de Production et tout objet ou activité nécessaire, conseillée, appropriée ou incidente à la conduite, promotion ou réalisation d'un tel objet et la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, convertibles ou non en actions ou parts sociales, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède. La Société peut aussi emprunter des fonds sous toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 1.5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée sauf en cas de liquidation prévue à l'Article 10.2.

Art. 1.6. Année sociale. L'année sociale de la Société ("Année Sociale") commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 1.7. Limitation des Pouvoirs de la Société. Nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts, la Société ne pourra pas faire affaire avec toute juridiction qui compromettrait la limitation de responsabilité offerte aux Associés d'après la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 2.1. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille quatre cent vingt-cinq dollars américains (USD 20.425,00), divisé en deux millions quarante-deux mille cinq cents (2.042.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar (USD 0,01) chacun.

Les Associés feront un Apport en Capital à la Société, en nature ou en numéraire, en échange d'une participation dans la Société. Un tel Apport en Capital devra être documenté par un acte authentique devant un notaire luxembourgeois et sera reflété dans le registre des Parts Sociales de la Société.

Chaque participation d'un Associé dans la Société, ce qui inclut la participation de cet Associé, le cas échéant, au capital, aux revenus, bénéfices, pertes, déductions et dépenses de la Société et au droit de voter, le cas échéant, sur certaines questions relatives à la Société tel que prévu dans ces Statuts, devra être représenté par des parts sociales de société à responsabilité limitée (chacune, une "Part Sociale"). Les Parts Sociales seront sous forme nominative. La propriété des Parts Sociales donne droit audit Associé de participer à l'attribution des bénéfices et l'allocation des pertes, ainsi qu'aux distributions en numéraire ou d'autre bien tel que prévu aux Articles 4.1., 5.1., 5.2. and 10.2.

En plus du capital social, un compte de prime peut être créé sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le paiement de Parts Sociales que la Société peut racheter ses Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 2.2. Modification du capital social; Apports en Capital supplémentaires; Nouveaux Associés. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Si un/des Associé(s) décide(nt) d'effectuer un/des apport(s) en capital supplémentaire(s), en nature ou en numéraire (chacun un "Apport en Capital Supplémentaire"), la quote-part correspondante de Parts Sociales de ce(s) Associé(s) représentant sa/leur participation dans le capital social de la Société (le "Pourcentage de Participation") sera ajustée afin de refléter ce(s) Apport(s) en Capital Supplémentaire(s), en fonction du nombre de Parts Sociales du/des Associé(s) immédiatement après que cet/ces Apport(s) en Capital Supplémentaire(s) ai(en)t été effectués. En cas d'ajustement en application de cet Article, les livres et dossiers de la Société doivent être modifiés en conséquence.

Aucun nouvel Associé ne peut être admis dans la Société si, sur détermination exclusive du Gérant ou du Conseil de Gérance, le cas échéant, le montant total des Associés de la Société devait dépasser quarante (40) Associés.

Chapter III. Participation des associés et Registre des parts sociales

Art. 3.1. Participation des Associés. La "Participation" d'un Associé signifie l'entière détention de cet Associé dans la Société, ce qui inclut tous les droits, pouvoirs et avantages accordés à un Associé d'après la Loi et ces Statuts et les droits et obligations de cet Associé décrits ci-dessous, tels que représentés par les Parts Sociales détenues par cet Associé. Le Pourcentage de Participation de chaque Associé utilisé pour calculer certaines répartitions et distributions à ce Membre prévues par les dispositions de ces Statuts est celui déterminé dans le registre des Parts Sociales de la Société conservé au siège social de la Société, tel qu'ajusté à tout moment. En cas de Cession ou autre changement dans la détention des Parts Sociales conformément à la Loi et ces Statuts, le registre des Parts Sociales doit être ajusté en conséquence.

Art. 3.2. Registre des Parts Sociales. Un registre des Parts Sociales est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout Associé. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi.

Chaque Associé doit notifier à la Société par courrier recommandée tout changement d'adresse. La Société est autorisée à se fonder sur la dernière adresse communiquée.

La détention des Parts Sociales enregistrée résulte d'un enregistrement dans ledit registre.

Les Cessions de Parts Sociales doivent être réalisées par enregistrement dans le registre des Parts Sociales, daté et signé par le Cédant et le Cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les Associés peuvent demander à la Société d'émettre et envoyer des certificats indiquant leur détention respective de Parts Sociales, lequel certificat devra être signé par deux Gérants, ou par le Gérant unique.

Chaque Part Sociale est indivisible pour la Société. Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant commun, désignés parmi eux ou non. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché aux Parts Sociales en question tant qu'un représentant commun n'a pas été désigné.

Chapter IV. Répartitions

Art. 4.1. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets annuels de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Les bénéfices nets annuels sont à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, qui peut être, en intégralité ou en partie, utilisé pour absorber des pertes existantes, versé à un compte de réserve ou de provision, reporté à nouveau sur l'année sociale suivante ou distribué aux associés comme dividendes dans le respect des formes et conditions légales, le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à payer des Distributions en Espèces sous forme d'acomptes sur dividendes.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance fixe le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 4.2. Changement du Pourcentage de Participation. Nonobstant ce qui précède, si le Pourcentage de Participation d'un Associé change au cours de l'Année Sociale pour une raison quelconque, ce qui inclut la cession de toute participation dans la Société ou tout ajustement du Pourcentage de Participation d'un Associé ci-après, la répartition prévue au Chapitre IV et les distributions prévues au Chapitre V doivent être nécessairement ajustée pour refléter les variations dans les participation des Associés au cours de cet année au moyen d'une méthode de clôture intermédiaire des livres à la date de ce changement ou toute autre méthode approuvée par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Chapitre V. Distributions

Art. 5.1. Pourcentage de Participation. Sous réserve du Chapitre 10, la Société effectue des Distributions en Espèces aux Associés aux dates déterminées par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, en proportion de leurs Pourcentages de Participation respectifs.

Art. 5.2. Forme de Distribution. Hormis les cas prévus dans tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment par la Société, un Associé, indépendamment de la nature de l'Apport en Capital de l'Associé, n'a pas le droit de demander et recevoir une distribution de la Société sous une autre forme qu'en argent.

Chapitre VI. Fonctionnement et Gérance

Art. 6.1. Droits de Vote et Droits Financiers. A l'exception de ce qui expressément prévu dans ces Statuts, ou autrement exigé par la Loi, les Associés détenteurs de Parts Sociales votent ensemble en tant que catégorie unique et ces Associés ont droit à un (1) vote pour chaque Part Sociale détenu par un Associé sur les sujets devant faire l'objet d'un vote des Associés de la Société.

Chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à des droits égaux sur les bénéfices et actifs de la Société et à un vote à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société compte un Associé unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs accordés par la loi et les statuts à tous les Associés.

La propriété d'une Part Sociale vaut acceptation implicite des statuts de la Société et des résolutions de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Art. 6.2. Pouvoir de Gérer; Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants (chacun un "Gérant"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Il n'est pas nécessaire d'être Associé pour être Gérant.

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés représentant au moins soixante-six pourcent et deux tiers (66 2/3%) des Parts Sociales en circulation, qui fixe leur nombre et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Il(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés représentant au moins soixante-six pourcent et deux tiers (66 2/3%) des Parts Sociales en circulation.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B. Sauf autorisation du Gérant ou de ces Statuts, un Associé ne peut avoir le droit ou l'autorité d'agir au nom de la Société vis-à-vis des tiers.

Art. 6.3. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président") et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-président(s). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés et des autres tâches assignées par tout moment par le Conseil de Gérance. Le Président devra présider toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, les membres du Conseil de Gérance peuvent désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande de deux Gérants, à Luxembourg, ou autre endroit indiqué dans la convocation. La/les personne(s) qui convoque à une réunion en détermineront l'ordre du jour. Convocation par écrit, par télégramme, par facsimile ou par email sera envoyée à tous les Gérants avec un préavis d'au moins huit jours calendaires avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf dans les situations urgentes auquel cas un préavis de vingt-quatre heures suffira, qui devra dûment indiquer les raisons de l'urgence. Il pourra être passé outre cette convocation, de façon prospective ou rétrospective, avec l'accord écrit, par télégramme, par facsimile ou par email de chaque Gérant présent ou représenté. Une convocation séparée peut être requise pour les réunions tenues au moment et au lieu décrits dans une annexe préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque Gérant peut participer à une réunion en désignant par écrit, par télégramme, facsimile ou email, un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant ne peut représenter qu'un seul autre Gérant.

Chaque Gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre; de telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion, parmi lesquelles figurent au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Si un quorum n'est pas atteint dans les trente minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants présents peuvent ajourner la réunion à une date ultérieure. Convocations

écrites de la réunion ajournée seront données aux Gérants par le secrétaire du Conseil de Gérance, le cas échéant, à défaut par tout Gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Nonobstant ce qui précède, une décision du Conseil de Gérance peut aussi être prise par voie circulaire signée par tous les Gérants sans exception, et documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés chacun par un ou plusieurs Gérants. La date de cette décision est la date de la dernière signature.

Art. 6.4. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6.5. Représentation de la Société; Délégation de Pouvoirs. A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérant, par la signature conjointe de deux Gérants de la Société, dont un Gérant A et un Gérant B (si applicable).

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut, de manière générale ou à tout moment, déléguer le pouvoir de conduire la gestion des affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à un comité exécutif ou à un ou plusieurs comités, formés parmi ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Gérants ou autre agent qui peut agir individuellement ou conjointement. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions de rétractation et la rémunération de ces délégations de pouvoirs, dont le pouvoir de sous-déléguer.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 6.6. Représentation de la Société dans les procédures judiciaires. Dans toute procédure judiciaire, en tant que demandeur ou défendeur, la Société sera représentée par le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 6.7. Responsabilité du Gérant; Indemnisation. Aucun Gérant ne s'engage, en raison de ses fonctions, à toute obligation personnelle en relation avec les engagements pris au nom et pour le compte de la Société. Il reste seulement responsable pour l'application de sa mission.

La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Chapter VII. Assemblée générale des associés

Si la Société compte un Associé unique, ce dernier exerce tous les droits et pouvoirs accordés par la loi à l'assemblée générale des Associés. Les Articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables dans ce cas.

Si la Société compte plusieurs Associés, les décisions des Associés sont prises en assemblée générale des Associés ou par un vote par écrit sur le texte des résolutions proposées qui sera envoyé par la Gérance aux Associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les Associés ont l'obligation, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte des résolutions proposées, de faire un vote par écrit et de l'envoyer à la Société.

Les décisions de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés sont documentées par écrit, conservées dans un registre tenu par la Gérance au siège social de la Société. Les votes des Associés et les procurations sont attachées aux minutes.

Chapter VIII. Comptabilité et Tenue des registres

Art. 8.1. Livres et Registres Comptables, Comptes Bancaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, tiennent au siège social de la Société à Luxembourg:

- les livres comptables de la Société (le bilan et le compte de résultat), qui doivent être tenus conformément aux principes comptables généralement admis dans le Grand-Duché de Luxembourg uniformément appliqués; et
- tous les registres nécessaires, conseillés, ou appropriés à la conduite des affaires de la Société tels que prévus dans les présents Statuts.

Chaque année, le dernier jour du mois de décembre, les comptes sont clôturés, la gérance dresse un inventaire des actifs et des dettes, le bilan et les comptes de résultat conformément à la loi.

Le bilan et le compte de résultat sont soumis à l'approbation de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés.

Chaque Associé ou son mandataire peut examiner les documents financiers au siège social de la Société dans un délai de quinze jours avant la date limite fixée pour l'assemblée générale des Associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, fait en sorte d'avoir au moins un compte bancaire ouvert au nom de la Société dans un établissement de crédit établi à Luxembourg.

Art. 8.2. Déclarations fiscales. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, doit effectuer ou faire effectuer un examen annuel des livres et des comptes de la Société à la clôture de chaque Année Sociale. Le Gérant doit préparer ou faire préparer toute déclaration d'impôt sur le revenu et autres déclarations fiscales de la Société et veiller au dépôt de ces déclarations dans les délais impartis (prolongations comprises). En outre, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance a le droit d'effectuer toute autre démarche au nom et pour le compte de la Société pour mettre la Société en conformité avec toute réglementation gouvernementale applicable.

Art. 8.3. Droit d'information. Les Associés ont droit à un accès raisonnable, dans un délai raisonnable, aux livres et registres de la Société.

Chapitre IX. Cession de parts sociales

Art. 9.1. Restrictions. Si la Société compte un Associé unique, cet Associé unique peut librement céder ses Parts Sociales. Si la Société compte plusieurs Associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre Associés uniquement.

Sous réserve de ce qui précède, aucun Associé ne peut, volontairement ou involontairement ou par application de la loi, céder, attribuer, donner, offrir, promettre, nantir, disposer de, grever ou accorder une sûreté sur, ou d'aucune autre manière, transférer ces Parts Sociales, en totalité ou en partie, avec ou sans contrepartie, ou tout autre droit ou sûreté en découlant, ou entrer dans toute transaction dont résulterait l'équivalent économique d'un transfert à toute personne, y compris toute transaction sur produits dérivés qui a pour effet de changer matériellement les avantages économiques et les risques de la détention (chacune de ces actions étant une "Cession"), sauf en cas de Cession Autorisée.

Toute tentative de céder des Parts Sociales qui ne serait pas conforme à ces statuts est considérée comme nulle et non avenue et la Société accepte de ne donner, autoriser ou permettre aucun effet à une telle Cession de Parts Sociales dans ses livres et registres sauf si une telle Cession est autorisée par ces Statuts et a été effectuée selon les modalités des présentes.

Chaque Associés accepte de ne donner effet à aucune Cession de Parts Sociales sauf si cette Cession est une Cession Autorisée et est effectuée et documentée par un acte notarié ou un acte sous seing privé conformément à la Loi. Une telle Cession n'engage ni la Société, ni les tiers si elle n'est pas dûment notifiée à la Société et acceptée par celle-ci, conformément à l'Article 190 de la Loi.

Art. 9.2. Cession Autorisée. Nonobstant toute disposition contraire ci-après et sous réserve de l'Article 9.1(d), un Associé peut à tout moment effectuer l'une des Cessions de Parts Sociales suivantes (chacune une "Cession Autorisée", et chaque cessionnaire d'un Associé selon une telle Cession, un "Cessionnaire Autorisé"):

- Toute Cession (autre qu'une cession à une Personne Non Qualifiée) de la totalité ou d'une partie des Parts Sociales détenues par un Associé à un Affilié de l'Associé; à condition que (i) cet Affilié cède à nouveau ces Parts Sociales à l'Associé dans un délai de cinq (5) jours après avoir cessé d'être un Affilié de cet Associé et que (ii) une telle Cession est approuvée par l'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social conformément avec l'Article 189 de la Loi;

- Toute Cession par un Associé (autre qu'une cession à une Personne Non Qualifiée) qui est (ou est un Affilié d') un créancier de la Société ou de l'une de ses Filiales d'un montant proportionnel de Parts Sociales en relation avec l'attribution de tout ou partie des prêts et engagements de prêts qui peuvent être conclu à tout moment, si une telle Cession soit faite uniquement en relation avec l'attribution de tels prêts et/ou engagements prêts autorisée par, et en accord avec, un contrat de prêt qui peut être conclu à tout moment, à condition qu'une telle Cession soit approuvée par l'Associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social conformément avec l'Article 189 de la Loi;

- sous réserve que les restrictions énoncées dans cet Article 9.2 continuent d'être applicable aux Parts Sociales après la Cession Autorisée.

La Société a le droit de demander, comme condition à toute Cession Autorisée conformément à l'Article 9.2(a), l'avis d'un conseil, lequel avis et lequel conseil paraissant raisonnablement satisfaisante à la Société, eut égard au fait qu'une telle Cession n'est en violation avec aucune Loi Applicable.

Chapitre X. Dissolution, Liquidation et Extinction

Art. 10.1. Clauses d'Exclusivité. En cas de dissolution de la Société, pour une cause quelconque et à un moment quelconque, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'Associé unique

ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés, qui déterminera les pouvoirs et la rémunération du/des liquidateur(s).

Art. 10.2. Liquidation. La Société sera dissoute et liquidée à la survenance du premier des événements suivants (étant entendu que les événements suivants sont les seuls événements qui peuvent entraîner une dissolution et liquidation de la Société):

La décision par écrit de tous les Associés de dissoudre et liquider la Société;

La vente ou autre disposition par la Société de tous ses actifs ou d'une partie substantielles et de ses Filiales sur une base consolidée, sujette à la décision écrite de tous les Associés.

Après le règlement de toutes les dettes et du passif restant, ce qui inclut les impôts et taxe et les frais de liquidation, les actifs nets résiduels de la Société seront distribués aux Associés en proportion de leur Pourcentage de Participation.

Art. 10.3. Continuation de la Société. Nonobstant toute disposition contraire dans les présents Statuts, le décès, la retraite, la démission, l'expulsion, la faillite, la dissolution ou le renvoi d'un Associé n'entraîne pas la dissolution de la Société et les Associés sont expressément autorisés à continuer les affaires de la Société en cas de survenance d'un tel événement, sans action ultérieure de la part des Associés. L'incapacité, faillite, le défaut ou tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou chacun des Associés ne place pas la Société en liquidation.

Dans tous les cas de dissolution de la Société, les affaires de la Société seront poursuivies dans la mesure nécessaire pour permettre la clôture ordonnée de ses affaires, ce qui inclut la liquidation des actifs de la Société conformément à l'Article 141 et suivants de la Loi, dans les meilleurs délais.

Chapter XI. Divers

Art. 11.1. Situations non prévues. Toutes les situations non prévues par ces Statuts seront déterminées conformément à la Loi.

Art. 11.2. Définitions. "Affilié" désigne, en lien avec une Personne, une autre Personne qui, directement ou indirectement via un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun direct ou indirect avec cette Personne. Aux fins de cette définition; "contrôle" (ce qui inclus, corrélativement, les termes "contrôlant", "contrôlé par" et "sous contrôle commun"), tel qu'utilisé par rapport à cette Personne, désigne la possession, directe ou indirecte, du pouvoir d'établir ou d'influer sur les politiques de gestion de cette Personne, que ce soit à travers la détention de droits de vote, par accord ou autrement.

"Apport en Capital" désigne un montant en numéraire et la juste valeur marchande (telle que déterminée de bonne foi par le Gérant unique, ou le cas échéant, par le Conseil de Gérance) d'un bien apporté au capital de la Société par un Associé, ce qui inclut les Apports en Capital Supplémentaires de cet Associé.

"Associé" désigne toute Personne détenant des Parts Sociales de la Société enregistrée en tant que tel dans le registre des Parts Sociales de la Société.

"Autorité Gouvernementale" désigne toute agence gouvernementale, sous-division, court, agence administrative, commission, officiel et toute autorité des États-Unis et du Grand-Duché de Luxembourg ou tout autre État ou région, province, préfecture, municipalité, quartier ou autre sous-division gouvernementale ou politique de ceux-ci, ou tout corps quasi-gouvernemental ou privé exerçant toute autorité régulatrice, fiscale, douanière ou autre autorité gouvernementale ou quasi-gouvernementale.

"Conversion" désigne une substitution de la Société ou un changement de la forme légale de la Société (notamment par fusion, réorganisation, liquidation, cession de Parts Sociales ou d'actifs de la Société ou d'une Filiale de la Société, ou par tout moyen autorisé par la Loi Applicable).

"Distribution en Espèces" désigne le surplus de la somme des espèces reçus par tous moyens par la Société par rapport à la somme des dépenses en espèces de la Société (ou les montants réservés pour les dettes (éventuelle ou autre) de la Société ou pour payer les dépenses de la Société), le tout tel que déterminé par le Gérant unique, ou le cas échéant, par le Conseil de Gérance, à sa seule discrétion conformément à la Loi.

"Filiale" désigne, par rapport à une Personne, (i) toute société dont une quote-part d'actions ou parts sociales supérieure à cinquante pourcent (50%) de toute classe ou classes d'actions conférant des droits de vote ordinaires permettant d'élire une majorité de dirigeants de cette entité (peu importe si ces actions confèrent des droits de vote à raison de la survenance d'un événement imprévu) détenue par cette Personne directement ou indirectement à travers une ou plusieurs filiales de cette Personne et (ii) toute société, association, joint venture, société à responsabilité limitée ou autre entité dans laquelle cette personne détient directement ou indirectement à travers une ou plusieurs filiales une participation supérieure à cinquante pourcent (50%) du capital social.

"Loi Applicable" désigne, par rapport à une Personne, toutes dispositions législatives, réglementaires, par ordonnance, code, règle, réglementation, permis ou certificat de toute Autorité Gouvernementale applicable à cette Personne ou à ses actifs ou propriétés, et tout jugement, injonction, commandement et arrêt de toute Autorité Gouvernementale dans des procédures judiciaires ou actions auxquelles cette Personne est partie ou par lesquelles ses actifs ou propriétés sont impliquées.

"Paiement(s) de Production" désigne le(s) paiement(s) relatifs à certains gisements de pétrole particuliers destinés à être achetés par la Société à Endeavor Energy UK Limited ou ses Filiales.

"Parts Sociales" désigne les parts sociales accordées aux Associés.

"Personne" désigne toute personne physique ou morale, notamment une société, un partenariat, un groupement, une organisation, une association, un trust, un groupe ou toute sous-division ou agence gouvernementale ou politique, ou toute agence ou département de ceux-ci.

"Personne Non Qualifiée" désigne toute Personne qui est (i) engagée directement ou indirectement dans toute affaire que le Gérant définit de bonne foi comme concurrente avec une activité de la Société ou de l'une de ses Filiales, (ii) tout client ou fournisseur de la Société ou de l'une de ses Filiales, (iii) une partie adverse engagée dans une procédure légale ou d'arbitrage significative (déterminée de bonne foi par le Gérant) avec la Société ou une de ses filiales ou (iv) un Affilié de toute Personne décrite dans les clauses (i) à (iii) ci-dessus.

"Procédure" désigne tout litige, poursuite, arbitrage, mécanisme alternatif de résolution des différends, enquête, audience administrative ou toute procédure, civile, criminelle, administrative ou d'investigation dans toute juridiction."

Frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille quatre cent trente euros (1.430,-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. GRASSO, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/04/2013. Relation: LAC/2013/15201. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26/04/2013.

Référence de publication: 2013054566/822.

(130066979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Lux Prime Pension - Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.490.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux Prime Pension - Sepcav

Référence de publication: 2013054827/12.

(130067602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Metro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 73.790.

Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 22 March 2013

Attendance List:

Per Mikael Jensen, President

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, to 7 Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Signed as above.

Per Mikael Jensen
Président

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 22 mars 2013

Liste de présence:

Per Mikael Jensen, Président

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la Société du 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 7 Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Pour signataires.

Per Mikael Jensen
Président

Référence de publication: 2013054885/27.

(130067164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Regatta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 163.653.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of April.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of REGATTA S.A., a Luxembourg public limited company ("société anonyme"), having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.653 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then notary residing in Rambrouch, on 14 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 2775, dated 15 November 2011 and whose articles of association (the "Articles") have not yet been amended.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") elects as chairman, Mr. Sébastien WIANDER, Private Employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Nicolas DUMONT, Private Employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting also elects as scrutineer Mr Nicolas DUMONT, Private Employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The names of the shareholders present at the Meeting or represented at the Meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list has been signed *in varietur* together with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxy-holders, the notary and the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that shareholders holding all the shares representing the whole share capital of the Company are present at the Meeting or represented at the Meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been duly convened to the Meeting in accordance with the requirements of the Luxembourg laws. The Meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 14 of the current articles of association of the Company, regarding unanimous approval of the directors of the Company for certain decisions;

2. Acknowledgement of the resignation of Mr. Arnaud MILLION as director of the Company and, approval of the appointment of Mr. Maurizio SALOM as new director of the Company; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the general meeting of shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 14 of the current Articles regarding unanimous approval of the directors of the Company for certain decisions, by addition of a new paragraph after paragraph seven to be read as follows:

"Notwithstanding the powers expressly vested to the general meeting of shareholders by the law, resolutions regarding all disposal of any asset of the Company, reduction of share capital, dividends distribution or equivalent payments shall require the unanimous vote of all the directors."

No other amendment or insertion shall be made to this article 14 of the Articles.

Second resolution

The general meeting of shareholders acknowledged the resignation of Mr. Arnaud MILLION, born in Paris, France, on December 24, 1973, with address at 47bis, boulevard de Courcelles, 75008 Paris, France, from his position as director of the Company with effect as of 15 April 2013, by virtue of a letter of resignation addressed to the Company.

The general meeting of shareholders resolved to grant full discharge to Mr. Arnaud MILLION for the performance of his mandate as from the date of his appointment as director of the Company until the date of his resignation.

The general meeting of shareholders resolved to approve the appointment of Mr. Maurizio SALOM, born in Milano, Italia, on April 14, 1954, with address at 2, Largo della Crocetta, 20122 Milano, Italia, as new director of the Company, with effect as of 15 April 2013 and until the annual general meeting to be held in 2016.

The above newly appointed director has accepted his position by virtue of a letter of acceptance addressed to the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail to the fullest extent permitted by applicable law.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour d'avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de REGATTA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.653 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 14 septembre 2011, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 2775 en date du 15 novembre 2011 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'"Assemblée") élit comme président M. Sébastien WIANDER, employé privé, dont la résidence professionnelle se situe à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire M. Nicolas DUMONT, employé privé, dont la résidence professionnelle se situe à Luxembourg

L'Assemblée élit également en tant que scrutateur M. Nicolas DUMONT, employé privé, dont la résidence professionnelle se situe à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée par procuration (ensemble les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste a été signée et varietur ensemble avec les procurations paraphées par les actionnaires représentés à l'Assemblée par procuration, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. Il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de la Société sont dûment présents ou représentés à l'Assemblée. Les Actionnaires Comparant reconnaissent avoir été régulièrement convoqués à l'Assemblée, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 14 des statuts de la Société concernant l'approbation unanime des administrateurs de la Société pour certaines décisions;

2. Prise d'acte de la démission de M. Arnaud MILLION de son poste d'administrateur de la Société, et approbation de la nomination de M. Maurizio SALOM en tant que nouvel administrateur de la Société; et

3. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale des actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 14 des Statuts afin de prévoir l'accord unanime des administrateurs de la Société pour certaines décisions, par l'ajout d'un nouveau paragraphe après le paragraphe sept tel que suit:

"Nonobstant les pouvoirs attribués expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi, les résolutions concernant la cession de tout actif de la Société, la réduction du capital social, la distribution de dividendes ou tout paiement équivalent devront être pris lors d'un vote à l'unanimité des administrateurs."

Aucune autre modification ou ajout ne devant être fait à cet article 14 des Statuts.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission de M. Arnaud MILLION, né à Paris, France, le 24 décembre 1973, ayant son adresse au 47bis, boulevard de Courcelles, 75008 Paris, France, de son poste d'administrateur de la Société à compter du 15 avril 2013, en vertu d'une lettre de démission adressée à la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder une décharge totale à M. Arnaud MILLION pour l'accomplissement de son mandat depuis la date de sa nomination en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la date de sa Démission.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la nomination de M. Maurizio SALOM, né à Milan, Italie, le 14 Avril 1954, ayant son adresse au 2, Largo della Crocetta, 20122 Milan, Italie, en tant que nouvel administrateur de la Société, à compter du 15 avril 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Le nouvel administrateur a accepté ses fonctions en vertu d'une lettre d'acceptation adressée à la Société.

Coûts

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi dans toute la mesure permise par la loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture ayant été faite aux Membres du Bureau, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WIANDER, N. DUMONT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 avril 2013. Relation: DIE/2013/4916. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054296/135.

(130066408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.881.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2013054904/13.

(130066953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.881.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2013054905/13.

(130066954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.881.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGP Europe AIV (Lux) S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2013054906/13.

(130066955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Argint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 39.988.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.01.2013.

Pour: ARGINT S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013055275/15.

(130067908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Asia Wood Furnitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.
R.C.S. Luxembourg B 110.648.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013055278/10.

(130068167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

APN Property Holdings (No. 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 109.675.

Les comptes annuels rectifiés au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013055272/11.

(130068072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Anglo Quellaveco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 159.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2013055267/12.

(130067773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

DuPont Teijin Films Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 38.078.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires tenue à Contern le 30 avril 2013

Les actionnaires décident unanimement d'élire en tant que membres du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014:

- i. Mr. Peter A. Irvine, CEO
- ii. Mr. Yuji Maruyama, COO
- iii. Mr. John Cole Miller, Président Europe
- iv. Mr. Yukio Kaneta, Vice Président Europe

Les actionnaires décident unanimement de nommer M. John Cole Miller Président du Conseil d'Administration;

Les actionnaires décident unanimement de réélire en tant que Réviseur d'Entreprises KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 30 avril 2013.

Pour DUPONT TEIJIN FILMS Luxembourg S.A.

René Tasch

Référence de publication: 2013057090/21.

(130070184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000.208,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 118.954.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 février 2013, les associés ont décidé de nommer avec effet au 1^{er} novembre 2012, au mandat de commissaire aux comptes les personnes suivantes:

- Jacques Attali, avec adresse au 123, avenue Achille Peretti, 92200 Neuilly-sur-Seine, France;
- Martine Dornier-Tiefenthaler, avec adresse au 1, Faistenberg, 82547 Beuerberg, Allemagne;
- Philip Dobrin, avec adresse au 19, East 80th Street, Apt. 10C, 10075, New York, Etats Unis;

Pour une durée de 4 ans, jusqu'au 31 octobre 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013057095/16.

(130070066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Ethico Plus Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.450,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.647.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057104/9.

(130070808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Gastro (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 48.855.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 janvier 2013

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs de son nouveau conseil d'administration:

- Monsieur Patrick Wilwert, né le 30.07.1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement, 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019;

- Monsieur André Wilwert, né le 24.02.1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement, 24, rue Astrid à L-1143 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019;

- Monsieur Romain Kettel, né le 29.07.1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement, 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué:

- Monsieur Patrick Wilwert, né le 30.07.1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement, 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019;

L'assemblée générale des actionnaires approuve la nomination de Monsieur Patrick Wilwert, né le 30.07.1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement, 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, comme Président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019;

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes de la société:

- La société anonyme Commissaire aux Comptes S.A., ayant son siège social au 44, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B131410. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

L'assemblée générale décide d'établir son siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013055482/29.

(130068264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Star SDL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.854.

Les comptes annuels, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013055738/11.

(130068419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Stena Carron Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.775.

Auszug der Beschlussfassungen des alleinigen Gesellschafters vom 26 April 2013

Der alleinige Gesellschafter hat den Rücktritt von Frau Annika HULT von ihrem Mandat als A Geschäftsführerin der Gesellschaft mit Wirkung zum 25. April 2013 zur Kenntnis genommen.

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, Herrn Carl Fredrik Bertil LANTZ, geboren am 05. April 1961 in Folsie, Schweden, beruflich ansässig in 26B, Boulevard Royal, L-1449 Luxembourg, mit Wirkung zum 26. April 2013 und für einen unbegrenzten Zeitraum zum A Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055741/15.

(130068076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Sphinx 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurent Guérineau / François Pfister

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013055736/11.

(130068664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 48.423.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue au siège social à Luxembourg le 22 avril 2013 que:

- La «Fiduciaire Hetre SA.», Trinity House, Suite 3, First Floor, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles a été reconduite, dans ses fonctions de «Commissaire aux comptes» pour une durée indéterminée.

- La société «Alliance Révision SARL» a été reconduite, dans ses fonctions de «Réviseur d'entreprises agréé» pour une durée d'un an se terminant à l'Assemblée Générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 avril 2013.

Pour la société

Resource Shipping & Shipmanagement S.A.

Référence de publication: 2013055719/17.

(130068601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Sanichel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 140.587.

Extrait de résolution tenue le 26 avril 2013

En date du 26 avril 2013, le Conseil d'administration a décidé de nommer, à la gestion journalière, au poste de directeur de la société SANICHEL S.A., Monsieur Markus MORGENSTERN, salarié, né le 30 mars 1963 à D-Neunkirchen et demeurant à D-66539 Neunkirchen au Narzissenweg, 17 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 26 avril 2013.

René MIKOS

Administrateur

Référence de publication: 2013055752/15.

(130067994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Sayo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.643.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société du 8 mars 2013 qu'il a été décidé de nommer les gérants suivants:

- Monsieur Chin Shau Tong, né le 12 février 1952 à Sabah (Malaisie), ayant son adresse privée au 75 Headland Drive, Discovery Bay, Lantau Island, Hong Kong;

- Monsieur Patrick O'Mara, né le 5 janvier 1959 à Ann Arbor, USA, ayant son adresse privée au 27, Foch Road, #02-06 Hoa Nam Building, 209264 Singapour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055754/19.

(130067809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Sotreca, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.396.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 avril 2013

- Réélection de Monsieur Philippe AMAND, résidant professionnellement au 2, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014

- Réélection de Monsieur Franck SARRE, résidant professionnellement au 2, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014

- Elections de Messieurs Benoit TIMMERMANS et Derek de WILDE d'ESTMAEL, résidant professionnellement au 46, avenue Hermann Debroux, B-1160 Bruxelles pour un mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

- Élection de Ernst&Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en qualité de réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour SOTRECA

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013055785/20.

(130068363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Ships & Ferries International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.578.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHIPS & FERRIES INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013055775/12.

(130068102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

SEB Orion 16 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.430.

Monsieur Alexander Klein a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 2 avril 2013.

Lors d'une réunion tenue le 2 avril 2013, les administrateurs ont nommé, sous réserve d'approbation par l'Autorité de Surveillance du Secteur Financier, par cooptation Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald pour pourvoir provisoirement à la vacance du poste d'administrateur de Monsieur Alexander Klein. L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive de Monsieur Matthias Ewald.

Madame Marie Winberg a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 22 avril 2013.

Lors d'une réunion tenue le 24 avril 2013, les administrateurs ont nommé, sous réserve d'approbation par l'autorité de Surveillance du Secteur Financier, par cooptation Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8 pour pourvoir provisoirement à la vacance du poste d'administrateur de Madame Marie Winberg. L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive de Monsieur Tobias Hjelm.

A partir du 24 avril 2013 le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

- Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

- Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055762/26.

(130068037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

QGold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.849.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 4 avril 2013

1. M. Georges SCHEUER a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour QGold S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013055705/16.

(130068256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.427.

Monsieur Alexander Klein a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 2 avril 2013.

Madame Marie Winberg a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 22 avril 2013.

Les administrateurs ont nommé, sous réserve d'approbation par l'autorité de Surveillance du Secteur Financier, par cooptation Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen pour pourvoir

provisoirement à la vacance d'un poste d'administrateur. L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive de Monsieur Matthias Ewald.

A partir du 24 avril 2013 le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

- Dr. Rainer Konrad avec adresse professionnelle à CH-9008 St. Galen, Lessing-straBe, 9

- Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055761/22.

(130068039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Ravara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 76.591.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 2013

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Monsieur Wolfgang RAFFALSKY, demeurant au 129, 9th Road, Hyde Park, Sandton, 2123 Johannesburg, South Africa, et Monsieur Leo CAERS, Directeur financier, demeurant professionnellement au 85 A, Moerenstraat, B-2370 Arendonk, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

- Le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, est reconduit pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2013

Certifié sincère et conforme

RAVARA S.A.

L. CAERS / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur - Président du Conseil d'Administration

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of April 10th, 2013

- The mandates of the Directors, Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Mr. Wolfgang RAFFALSKY, Manager, with address 129, 9th Road, Hyde Park, Sandton, 2123 Johannesburg, South Africa, and Mr. Leo CAERS, Chief Financial Officer, professionally residing at B-2370 Arendonk, 85A, Moerenstraat, are re-conducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2014.

- The mandate of the company ERNST & YOUNG S.A., Independent Auditor, having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, is re-conducted for a term of one year, until the Annual General Meeting of 2014.

Luxembourg, April 10th, 2013.

For true copy

RAVARA S.A.

L. CAERS / B. PARMENTIER

Director / Director - Chairman of the Board

Référence de publication: 2013055004/32.

(130066834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Résidence Angelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 106.426.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «RESIDENCE ANGELSBURG S.à r.l.», ayant son siège social à L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 106.426,

tenue en date du 5 décembre 2012, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 7 décembre 2012, sous le référence DIE/2012/14639,

1) que les associés de la prédite société ont modifié la répartition des parts sociales comme suit:

La société anonyme «GENICHAR S.A.», RCS B 52.068, avec siège social à L-9355 Bettendorf, 59a, rue de Diekirch, vend à la société «Wickler Frères Exploitation S.à r.l.», RCS B 96.305, avec siège social à L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannerus, cinquante (50) parts sociales de la société prénommée.

A la suite de cette cession, les parts ont été souscrites comme suit:

- la société AWI S.à r.l.	50 parts
- la société Wickler Frères Exploitation S.à r.l.	50 parts
	<u>100 parts</u>

2) démission de Monsieur Tom ENGEL, économiste, né à Luxembourg le 15 septembre 1979, demeurant à L-8049 Strassen, 1, rue Marie Curie, en tant que gérant;

3) Constatation que Monsieur Alain WICKLER, employé privé, né à Ettelbruck le 26 avril 1973, demeurant à L-9017 Ettelbruck, 35, rue um Boeschel, reste seul gérant avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Ettelbruck, le 26 avril 2013.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2013055012/28.

(130067300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

RBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055006/10.

(130067467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Star Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 89.749.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg en date du 30 avril 2013 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.
2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013055791/16.

(130068778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Staminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 111.462.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire en date du 11 avril 2013 que les coordonnées du commissaire aux comptes, MOTHERWELL SERVICES LIMITED, ont été modifiées comme suit:

- MOTHERWELL SERVICES LIMITED, Companies' House n° 2007618 avec siège social Ground Floor Right, 64 Paul Street, EC2A 4NG London, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.A.R.L

Référence de publication: 2013055789/14.

(130068468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Sodarex International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.782.

En date du 26 avril 2013, Me Jean Brucher, en sa qualité d'associé de Brucher Thieltgen & Partners, établi à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, a résilié avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société Sodarex International S.A., RCS Luxembourg B.83782.

En conséquence, conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Me Jean Brucher, en sa qualité d'associé de Brucher Thieltgen & Partners, informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 18 janvier 2011 pour une durée indéterminée avec la société Sodarex International S.A..

Pour extrait conforme
Me Jean Brucher

Référence de publication: 2013055781/14.

(130068125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

"International Buildings Trade S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 avril 2013. Signatures.

Référence de publication: 2013055527/10.

(130068320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2013

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Eric Martin de ses fonctions d'administrateur à la date de la présente assemblée et prend note que Monsieur Martin restera membre et Président du Comité de direction jusqu'au 30 avril 2013.

L'adresse professionnelle de Monsieur Eric Martin est: 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

BGL BNP Paribas
Martine MULLER
Conseiller de direction

Référence de publication: 2013056053/16.

(130069725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Nepenthe Insurance Advisory Services s. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 20/18, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 158.315.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050778/9.

(130062059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.
